



11 décembre 2018

Madame, Monsieur,

Depuis septembre dernier nous étudions les horaires d'ouverture au public de la mairie, ceci afin d'offrir le meilleur service à la population.

Aujourd'hui, nous faisons le constat que l'ouverture du samedi matin n'est pas attractif. Effectivement, les tâches ci-dessous (nécessitant la présence physique du demandeur) ne sont plus du domaine communal :

- Fiche d'état civil,
- Carte nationale d'identité,
- Demande de sortie du territoire,
- Attestation de domicile,
- Pré-instruction des permis de construire,
- Et autres ...

Par arrêté municipal, à **partir du 1^{er} janvier 2019**, les horaires d'ouverture de la mairie au public seront les suivants :

- **Mardi, mercredi : 9h00-12h00 / 14h00-16h30**
- **Jeudi : 8h00-12h00 / 14h00-16h30**
- **Vendredi : 9h00-12h00**

Je vous remercie pour votre compréhension.

Bien cordialement.

Claudyne CLAUDE
Maire

Tél. 03 83 31 10 94

Mail : mairie.bouxieres-aux-chenes@orange.fr

Mairie : 4, rue de l'Armée Patton (54770) Bouxières-aux-Chênes